

## Covid-19

### Point sur l'adaptation et la continuité des services métropolitains dans le contexte de crise sanitaire liée au Coronavirus

---

## Déchets

Le fonctionnement à ce jour est le suivant. Celui-ci pourra évoluer dans les semaines à venir en fonction de l'évolution de la situation.

**Collecte et élimination des déchets ménagers :** la priorité est orientée vers le maintien de la collecte et l'élimination des déchets ménagers qui fonctionne normalement. Le service est en effet assuré selon le fonctionnement et la fréquence habituels. Il peut y avoir des modifications horaires.

**Collecte des déchets recyclables :** service assuré selon le fonctionnement et la fréquence habituels. Il peut y avoir des modifications horaires.

**Collecte du verre :** la collecte en apport volontaire est maintenue mais est réduite, c'est pourquoi nous demandons aux habitants de stocker dans la mesure du possible, en particulier lorsqu'il s'agit d'habitants en pavillon.

**Collecte des végétaux et des biodéchets :** le service est suspendu

**Déchèteries et plateformes végétaux :** le service est suspendu.

**Collecte des cartons pour les professionnels :** la collecte des cartons est maintenue avec une fréquence adaptée à 1 par semaine :

- **le mardi :** centre-ville et principaux établissements (santé...) d'Acigné, Betton, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chevaigné, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, La Chapelle-Thouarault, Montgermont, Mordelles, Pacé, Romillé, Saint-Gilles, Saint-Grégoire et Thorigné-Fouillard.
- **le vendredi :** centre-ville et principaux établissements (santé...) de Bourgbarré, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Le Rheu, Mordelles, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon, Saint-Jacques-de-la-Lande, Vern-sur-Seiche et Vezin-le-Coquet.

**Numéro vert :** le service est suspendu. Un message sur le répondeur délivre les principales informations sur les déchets et renvoie sur le site internet dont les informations sont actualisées régulièrement et selon les besoins.

**Marchés alimentaires :** collecte des bacs annulée, sauf contrordre de votre part.

**Dépôt sauvage et propreté** : nous constatons, malheureusement, une augmentation sensible des dépôts sauvages, que ce soit au pied des bacs roulants ou autour des points d'apport volontaire. Ces dépôts de déchets compliquent le déroulement des collectes. La propreté étant de compétence communale, ces dépôts sauvages sont à gérer en priorité par la commune. Par ailleurs, nous avons adressé un mail aux gestionnaires d'immeubles, syndics, bailleurs, et sociétés de pré-collecte, pour leur rappeler la nécessité de poursuivre les entrée et sorties des bacs des immeubles, afin qu'ils ne restent pas en permanence sur l'espace public.

► **Contacts Déchets**

- *Information en continu sur <http://dechets.rennesmetropole.fr/>*
- *La Direction des déchets et des réseaux d'énergie est joignable par courriel: [dechets@rennesmetropole.fr](mailto:dechets@rennesmetropole.fr)*

---

## Transports, mobilités

L'offre de transport s'adapte aux déplacements prioritaires et autorisés. (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>).

**Bus** : une partie des lignes de bus circulent selon une amplitude et une fréquence réduite à retrouver ici : <https://www.star.fr/accueil/mesures-covid-19>.

**Métro** : le **métro circule** selon l'amplitude habituelle de **5h17 à 00h45**, avec une fréquence réduite.

**VéloSTAR** : la maison du vélo est fermée, le service véloSTAR fonctionne.

**Parkings** : les 10 parkings en ouvrage situés à Rennes sont ouverts.

**Parc relais** : les Parcs-relais JF Kennedy et Henri Fréville sont fermés.

**Stationnement** : pour faciliter les déplacements prioritaires et autorisés, le stationnement sur la voirie de la Ville Rennes est gratuit jusqu'à nouvel ordre.

**Prolongation de la validité des abonnements STAR du mois de mars jusqu'à la fin du confinement** selon les modalités précisées ici : <https://www.star.fr/accueil/mesures-covid-19>

### ► **Contacts Transports :**

- *Informations mises à jour en continu sur le site [www.star.fret](http://www.star.fret) le fil Twitter [@STARendirect](https://twitter.com/STARendirect)*
- *Infostar au 09 70 821 800 (de 7h à 20h du lundi au samedi)*
- *Courriel : [service-clients@star.fr](mailto:service-clients@star.fr)*

---

## Eau et Assainissement

### **Production et distribution d'eau potable**

- Continuité du service public de l'eau potable dans des conditions normales
- Les accueils du public dans les agences de la SPL Eau du Bassin Rennais, de Veolia et de la SAUR sont suspendus.
- Les interventions chez les consommateurs/abonnés sont limitées (manque d'eau et fuites risquant de dégrader les biens).
- Eau protégée et contrôlée : il n'y a pas de risque de contamination de l'eau potable. L'eau du robinet peut continuer à être consommée en toute confiance.
- Aucun risque de pénurie
- Les chantiers sont mis en sécurité et arrêtés.

### ► **Contacts Eau :**

- *Informations sur le site <https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/blog/coronavirus-continuite-du-service-public-de-leau-potable/> et Twitter : [https://twitter.com/EAU\\_BR](https://twitter.com/EAU_BR)*
- *<https://www.eaudubassinrennais.fr/>*

## Assainissement

- Continuité du service public de l'assainissement dans des conditions normales.
- Les accueils du public dans les locaux de la régie métropolitaine ou dans les agences, de Veolia, SUEZ et de la SAUR sont suspendus.
- Les interventions chez les usagers sont limitées aux urgences (arrêt des contrôles).
- Les chantiers sont mis en sécurité et arrêtés.

### ► *Contacts Assainissement*

- *L'accueil téléphonique est assuré au 02.23.62.10.10*
- *La boîte mail du service ([assainissement@rennesmetropole.fr](mailto:assainissement@rennesmetropole.fr)) est consultée régulièrement tous les jours.*
- *Les interlocuteurs habituels restent joignables sur leur portable ou par courriel.*
- *Le numéro d'urgence assainissement continue de fonctionner 24h/24 et 7j/7. Merci de ne le solliciter qu'en cas d'urgence avérée et de ne pas diffuser ce numéro.*

---

## Voirie et aménagement de l'espace public

**Plateforme voirie :** les interventions urgentes pour garantir la sécurité des usagers sont assurées.

**Signalement des anomalies voirie via le guichet numérique :** le guichet numérique est fermé. En cas d'urgence, les incidents voirie peuvent être signalés par téléphone au 02.23.62.10.10 en journée (mentionné sur le site internet) qui relayera aux services métropolitains concernés.

**Travaux de voirie :** tous les chantiers de maintenance de la voirie et d'aménagement de l'espace public sont mis en sécurité et arrêtés.

**Services sur voies publiques :** en fonction de la durée de la crise, les prestations urgentes de fauchage et élagage seront organisées pour assurer les dégagements de visibilité.

**Occupation du domaine public :** les arrêtés urgents peuvent être préparés en lien avec les communes. Les éventuelles interdictions de stationner seront toutefois difficiles à mettre en œuvre du fait du confinement des habitants.

### ► *Contacts Direction de la Voirie et Direction de l'Espace Public et des Infrastructures*

- *Les interlocuteurs habituels restent joignables sur leur portable ou par courriel.*
- *Le numéro d'urgence voirie continue de fonctionner 24h/24 et 7j/7. Merci de ne le solliciter qu'en cas d'urgence avérée et de ne pas diffuser le numéro.*

---

## Réseaux d'énergie

Continuité du service public de distribution de la chaleur assurée dans des conditions normales.

### ► *Contacts Réseaux d'énergie*

- *La Direction des déchets et des réseaux d'énergie est joignable par courriel : [dechets@rennesmetropole.fr](mailto:dechets@rennesmetropole.fr)*

---

## Éclairage public

Les interventions urgentes pour garantir la sécurité des usagers et des installations sont assurées. Les chantiers sont mis en sécurité et arrêtés.

La Police Nationale et la Gendarmerie ont émis un avis défavorable sur l'extinction de l'éclairage public la nuit (demandée par les communes pour éviter les rassemblements) pour les raisons suivantes :

- gêne pour le travail de leurs équipes sur le terrain,
- renforce le sentiment d'impunité dans l'obscurité,
- n'apporte pas de plus-value dans le cadre des mesures sur le confinement.

Compte tenu de ces éléments, l'éclairage public restera donc allumé la nuit sur la durée du confinement.

### ► **Contacts Éclairage public**

- *Le numéro d'accueil Urgence dépannage (02.23.62.18.90) est joignable aux heures habituelles (8h00/11h45 et 13h15/17h00).*
- *La boîte mail du service ([dvepsl@rennesmetropole.fr](mailto:dvepsl@rennesmetropole.fr)) est consultée régulièrement tous les jours.*
- *Les interlocuteurs habituels restent joignables sur leur portable ou par courriel.*
- *Le numéro d'urgence éclairage public continue de fonctionner 24h/24 et 7j/7. Merci de ne le solliciter qu'en cas d'urgence avérée et de ne pas diffuser ce numéro.*

---

## Aménagement urbain

**Droit des Sols** : l'accueil téléphonique "grand public" du service Droit des Sols est assuré (Tél : 02 99 86 65 00). L'instruction des dossiers est pour l'instant suspendue (pas d'accès possible aux dossiers papier compte-tenu du confinement), mais nous attendons un décret qui viendrait modifier les délais administratifs de ces autorisations.

**Urbanisme / PLUi** : la procédure de mise à jour n°2 du PLUi est suspendue. Les communes ayant réalisé l'affichage de l'arrêté peuvent maintenir cet affichage pour une durée indéterminée. La date d'opposabilité de cette procédure, initialement prévue le 20 mars, est donc repoussée et vous sera précisée ultérieurement.

**Foncier** : vos correspondants restent joignables par courriel.

### ► **Contacts:**

- *Tous les services (boîtes mails de service) et vos référents (boîtes mails individuelles) sont joignables par courriel.*

---

## SIG

Les fonctionnalités du système d'information géographique est assuré.

Pour les communes qui ont besoin de consulter des données géographiques, grâce au portail des données géographiques, il est suggéré de n'utiliser le portail qu'en mode extranet afin de soulager les ressources réseau.

► **Contacts SIG**

- *Le service et les agents sont joignables par courriel.*

---

## Habitat Hébergement d'urgence

Les services de Relogement Social Prioritaire et de la Conférence Intercommunale du Logement sont maintenus.

► **Contacts Habitat**

- *Vos correspondants restent joignables par courriel.*

---

## Gens du Voyage

L'entretien des aires des gens du voyage est assuré.

► **Contacts Gens du voyage**

- *En cas d'urgence technique : Philippe Geray est joignable au 06.87.60.47.55*

---

## Crématorium

**Cérémonie d'adieux** : lors des temps de recueillement, 20 personnes maximum doivent être présentes sur le site du crématorium. Entre le personnel du crématorium (3 personnes) et les pompes funèbres (jusqu'à 5 personnes), les familles peuvent donc être au nombre de 12 personnes.

► **Contacts**

- *Directeur du Crématorium: M. Candel : 06 07 33 99 81 / [s.candel@crematoriums.fr](mailto:s.candel@crematoriums.fr)*
- *Permanence téléphonique du Crématorium : 06 20 28 08 50*
- *Contact à Rennes Métropole : Sabine Lechable Girardot [s.lechablegirardot@rennesmetropole.fr](mailto:s.lechablegirardot@rennesmetropole.fr)*

---

## Économie, Emploi, Innovation

Pour accompagner les acteurs économiques et associatifs, confrontés à des difficultés sans précédent, Rennes Métropole a décidé de mettre en place des mesures immédiates destinées, dans un premier temps, à répondre aux urgences de trésorerie.

Il s'agit notamment de suspendre les loyers, charges et taxes perçus directement par Rennes Métropole qui concerne :

- tous les loyers gérés en régie (payés par les artisans, commerçants, associations, entreprises) ou en gestion déléguée, notamment dans les pépinières,
- les charges locatives liées aux fluides,
- la taxe de séjour, les droits de terrasses et la redevance d'occupation du domaine public.

Par ailleurs, les subventions prévues et budgétées seront intégralement versées aux acteurs associatifs, notamment culturels, même si les évènements sont annulés.

Au-delà de ces premières mesures d'urgence, Rennes Métropole reste en lien permanent avec les acteurs économiques et associatifs pour étudier leurs besoins et construire, dans un second temps, un plan de relance plus étoffé, en lien avec l'État et les autres collectivités.

### ► **Contacts Économie, Emploi, Innovation**

- *Le service et les agents sont joignables par courriel.*

---

## Culture

**Équipements publics culturels :** tous les équipements culturels publics métropolitains sont fermés : Champs Libres, Bibliothèque, Musée de Bretagne, Écomusée du Pays de Rennes.

**Portail des bibliothèques :** le portail continue de fonctionner avec une offre en ligne très riche : <https://www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr/>. Certaines ressources sont accessibles à tous ("le meilleur du web"), d'autres sont réservées aux abonnés des bibliothèques.

**Offres culturelles :** il est proposé aux habitants des communes de Rennes Métropole une liste d'offres culturelles à faire depuis la maison. En lien avec les équipements culturels, une page **Le coin lecture** sur le site internet, (<https://metropole.rennes.fr/le-coin-lecture-0>) recense l'ensemble des offres culturelles gratuites proposées par Rennes Métropole et la Ville de Rennes. De nombreuses propositions "Lire, écouter, regarder, la boîte aux trésors, pour les enfants..." permettront à chacun d'y trouver une activité qui lui plaît.

**Autres offres culturelles :** d'autres offres seront à retrouver avec le hashtag **#Renneschezmoi**.

→ *Ne pas hésiter à diffuser le lien de cette page dans vos réseaux pour qu'un maximum d'habitants / de familles aient l'information.*

### ► **Contacts Culture**

- **Rachel Fourmentin, Directrice de la culture:** [r.fourmentin@rennesmetropole.fr](mailto:r.fourmentin@rennesmetropole.fr)
- **Chloé Calmettes, Direction de la Communication pour les pages "le coin lecture" :** [c.calmettes@rennesmetropole.fr](mailto:c.calmettes@rennesmetropole.fr)

---

## Associations, Jeunesse

La Mission Egalité et la Mission Jeunesse fonctionnent en télétravail.

### ► *Contacts*

- *Vos interlocuteurs habituels sont joignables par courriel ou via les boîtes mails des services*  
[egalite@rennesmetropole.fr](mailto:egalite@rennesmetropole.fr)  
[jeunesse@rennesmetropole.fr](mailto:jeunesse@rennesmetropole.fr)  
[daje@rennesmetropole.fr](mailto:daje@rennesmetropole.fr)

---

## Politiques contractuelles

Les agents chargés des "Politiques contractuelles, coopérations et aménagement du territoire" restent à la disposition des communes pour toutes questions concernant le dispositif de fonds de concours et le contrat de territoire.

### ► *Contacts*

- *Vos interlocutrices habituelles sont joignables par courriel :*  
Carine Chenel : [c.chenel@rennesmetropole.fr](mailto:c.chenel@rennesmetropole.fr)  
Rime Neillo : [r.neillo@rennesmetropole.fr](mailto:r.neillo@rennesmetropole.fr)

---

## Instances métropolitaines

Une information vous sera transmise après analyse des textes en cours.

### ► *Contacts*

- *Le service Assemblées Actes est joignable par courriel :*  
[instances-metropole@rennesmetropole.fr](mailto:instances-metropole@rennesmetropole.fr)
- *Pour toute question spécifique : merci de transmettre vos demandes à Christine Le Goff-Page :* [c.legoffpage@rennesmetropole.fr](mailto:c.legoffpage@rennesmetropole.fr)